

# DES ÉLÈVES PRÉSENTS À L'ÉCOLE, C'EST IMPORTANT !



## Saviez-vous que l'école est obligatoire au Nouveau-Brunswick ?

Au Nouveau-Brunswick, tous les enfants d'âge scolaire doivent aller à l'école. C'est ce qu'exige la **Loi sur l'Éducation** de la province. Cela veut dire qu'ils doivent aller à l'école tous les jours prévus au calendrier scolaire. Ils doivent aussi arriver à l'école à l'heure. Ce n'est pas un choix — c'est une **obligation**.

## Le DSFNO a aussi des règles sur la présence à l'école

Ces règles servent à vérifier si les élèves fréquentent l'école. Elles servent aussi à aider ceux qui s'absentent **trop souvent**, même s'ils ont des raisons. Ces règles sont regroupées dans notre **Politique d'assiduité des élèves (Politique 4.13)**.

## Quand un élève est-il « trop souvent » absent?

Si un élève s'absente **au moins 10 % des journées** prévues au calendrier officiel d'une année scolaire, c'est trop. Il est alors considéré comme étant en **situation d'absentéisme chronique**.

## Quels sont les risques de s'absenter trop souvent?

Des études ont démontré que les élèves en situation d'absentéisme chronique connaissent des **difficultés d'apprentissages majeures**, plus de chance de **décrochage scolaire** et des **effets négatifs persistants sur leur bien-être mental et social**.